

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception 05/06/2014	Cadre réservé à l'administration Dossier complet le 05/06/2014	N° d'enregistrement 2014-0317
--	---	---

1. Intitulé du projet

Projet de rénovation urbaine de l'îlot Basly.

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Mairie de Denain

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

DUFOUR-TONINI Anne-Lise, Maire de la Ville de Denain

RCS / SIRET

21590172900248

Forme juridique

Collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
- 6° d/ - 33°	- 6° d/: Création de 2 nouvelles voies de desserte locale d'une longueur totale de 350 mètres. Création d'un mail doux piéton/cycliste d'une longueur de 330 mètres. - 33° : Travaux d'aménagement prévoyant la création de 140 logements soit, une SHON environ égale à 10 000 m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Projet de rénovation urbaine en quartier ancien dégradé, à vocation d'habitat, d'une superficie totale de 3,3 hectares, comprenant:

- la réalisation de 2 nouvelles voiries (350m) et d'un mail doux(piéton/cycliste)traversant le site d'Est en Ouest (330m).
(voie 1: long:220m x larg:12m / voie 2: long:130m x 8m)
- la requalification d'une voirie existante au coeur du projet : la rue E.Basly.
- la création d'espaces publics: une place (2000m²) et un parc public (3200m²)
- la définition de lots à construire, qui seront attribués à des opérateurs immobiliers pour la construction de logements.

4.2 Objectifs du projet

- Mise en oeuvre de la politique globale de rénovation urbaine de la Ville de Denain.
- Résorption de l'habitat ancien dégradé et de situations d'insalubrité.
- Recomposition de la trame urbaine pour une meilleure lisibilité et accessibilité du quartier.
- Répondre à une demande forte de logements répondant aux normes de confort actuelles.
- Répondre aux enjeux locaux de diversification de l'offre de logements et de renforcement de l'offre locative sociale.
- Favoriser les déplacements doux pour offrir un cadre environnemental qualitatif.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Dans une première phase, dont la MOA appartient à l'Établissement Public Foncier Nord-Pas-de-Calais, l'ensemble des constructions du site de projet seront désamiantées et démolies. Les sols seront purgés jusqu'à -1 mètre. Les travaux dureront au minimum 7 mois.

Dans une seconde phase, la Ville de Denain mandatera une Maîtrise d'Oeuvre pour la conception et la réalisation des voiries et espaces publics et pour l'allotissement du site de projet.

La conduite du projet alimentera une démarche de participation des habitants, telle qu'elle a déjà été initiée pour la définition des grandes orientations du projet.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

- Les 2 voiries créées auront une vocation de desserte locale, interne au quartier, il s'agira de voiries secondaires.
- La place publique représentera le coeur de quartier: il s'agira d'un espace essentiellement piéton. Les véhicules pourront y circuler sur les abords moyennant une vitesse de circulation réduite (type zone 30).
- Le mail doux (piéton/cycliste) constituera l'armature du projet urbain et permettra une traversée sécurisée du quartier en dehors des flux routiers, notamment pour les trajets domicile-école. Cet espace sera donc interdit aux véhicules.
- La rue Emile Basly sera réhabilitée pour une desserte locale du quartier.
- Le parc public pourra être fréquenté par les habitants du quartier mais également par les denaisiens en général. Il s'agira d'un espace ouvert en journée, accueillant parc de jeux et petits sentiers de promenade.
- Les lots seront définis de manière à concevoir des opérations d'habitat cohérentes et seront destinés à la vente à des opérateurs immobiliers. Les franges du projet ont plutôt vocation à accueillir du logement collectif alors que le coeur d'îlot est en revanche destiné à de l'habitat individuel.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Déclaration d'Utilité Publique
- Dossier de déclaration Loi sur l'Eau
- Permis d'aménager

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Déclaration d'Utilité Publique

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Surface du projet.....	3,3 hectares
Surface re-naturalisée (parc public + mail doux)	7160 m ²
Nombre de logements démolis et à démolir	121 logements
Nombre de logements construits estimés	140 logements
Surface estimée de la place publique	2000 m ²
Surface estimée de la voirie créée n°1	220m x 12m = 2640 m ²
Surface estimée de la voirie créée n°2	130m x 8m = 1040 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Le projet de l'îlot Basly est délimité par:

- Au Nord: la rue Pierre Bériot du n°2b au n°10 et du n°42 au n°68.
- Au Sud: la rue Arthur Brunet du n° 387 au n°409 et du n°491 au n°547
- A l'Est: le long de la Résidence Casanova (sauf n°38, n°40 et n°1 rue Emile Basly)
- A l'Ouest: Délimitation du site par les fonds de jardin de la rue Lebreton et les n° 23 et n°25 de la rue Lebreton

Coordonnées géographiques¹

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°:

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

La Ville de Denain.

Les quatre points principaux du projet:

- Nord-Est: Long. 674 310 46 Lat. 292 327 65
- Nord-Ouest: Long. 674 069 82 Lat. 292 279 26
- Sud-Est: Long. 674 363 18 Lat. 292 181 42
- Sud-Ouest: Long. 674 187 56 Lat. 292 064 05

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le projet de rénovation urbaine de l'îlot Basly s'intègre dans un programme de travaux plus large qui comprend :

- Dans un moyen terme: la réhabilitation de la rue Merrheim, de la rue Dussoubs, jouxtant l'îlot Basly.
- Dans un plus long terme: le projet de rénovation urbaine de l'îlot Moura, comprenant lui-même la démolition et la reconstruction de logements, la création d'une placette publique, d'une voirie de desserte locale d'une longueur d'environ 170m, et d'une voie mixte (cheminement doux prioritaires) dans la continuité du mail piéton du projet de rénovation urbaine de l'îlot Basly.
- La requalification des rues: impasse Jorion, impasse Moura, impasse Thierry, impasse Germain, et 2 raccordements de voiries

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

- Sols urbanisés par de l'habitat.
- Une partie du terrain (4270m²) a été démolie au mois de février 2014 et se compose aujourd'hui de terre de remblais.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

- PLU de la Ville de Denain, approuvé le 4 juillet 2006, modifié le 25 février 2010.
- Le site appartient à la zone Ubr: secteur affecté à l'habitat, aux commerces, aux services, aux activités non nuisantes et aux équipements publics. Secteur de Renouveau Urbain.
- Le site est identifié dans le PADD comme un espace de recomposition urbaine et de renouvellement de l'habitat privé indigne.
- SCOT du Valenciennois approuvé le 17 février 2014.
- PLH de la Communauté d'Agglomération Porte du Hainaut adopté le 7 février 2011.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Plan de Prévention des Risques inondation "Vallée de la Selle" (hors site du projet) Document prescrit.
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources			
engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel			
est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les voiries créées intégreront la mise en place d'éclairage public conforme aux normes techniques en vigueur.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du nombre d'habitants du quartier. - Déplacement d'une activité économique (une clinique vétérinaire). - Fermeture d'une boulangerie.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les incidences du projet sont susceptibles d'être cumulées avec le projet de rénovation urbaine de l'îlot Moura qui est de même nature que le projet de rénovation urbaine de l'îlot Basly (cf. 4.8)

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous pensons qu'il n'est pas nécessaire de réaliser une étude d'impact. Le site de projet étant déjà urbanisé, il ne présente donc pas de valeur environnementale ou écologique à ce jour. En revanche, la mise en oeuvre du projet urbain permettra une évacuation massive des éléments en amiante ainsi qu'une renaturalisation des espaces artificiels par la création d'un parc et d'un mail piéton.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Liste des annexes obligatoires: - Annexe 1: Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire. - Annexe 2: Plan de situation au 1/25000e - Annexe 3: Repérage photographique. - Annexe 4: Plan du projet Liste des annexes facultatives: - Annexe 5: plan de situation au 1/2000 - Annexe 6: plan du projet d'ensemble de rénovation urbaine du quartier du Nouveau Monde

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

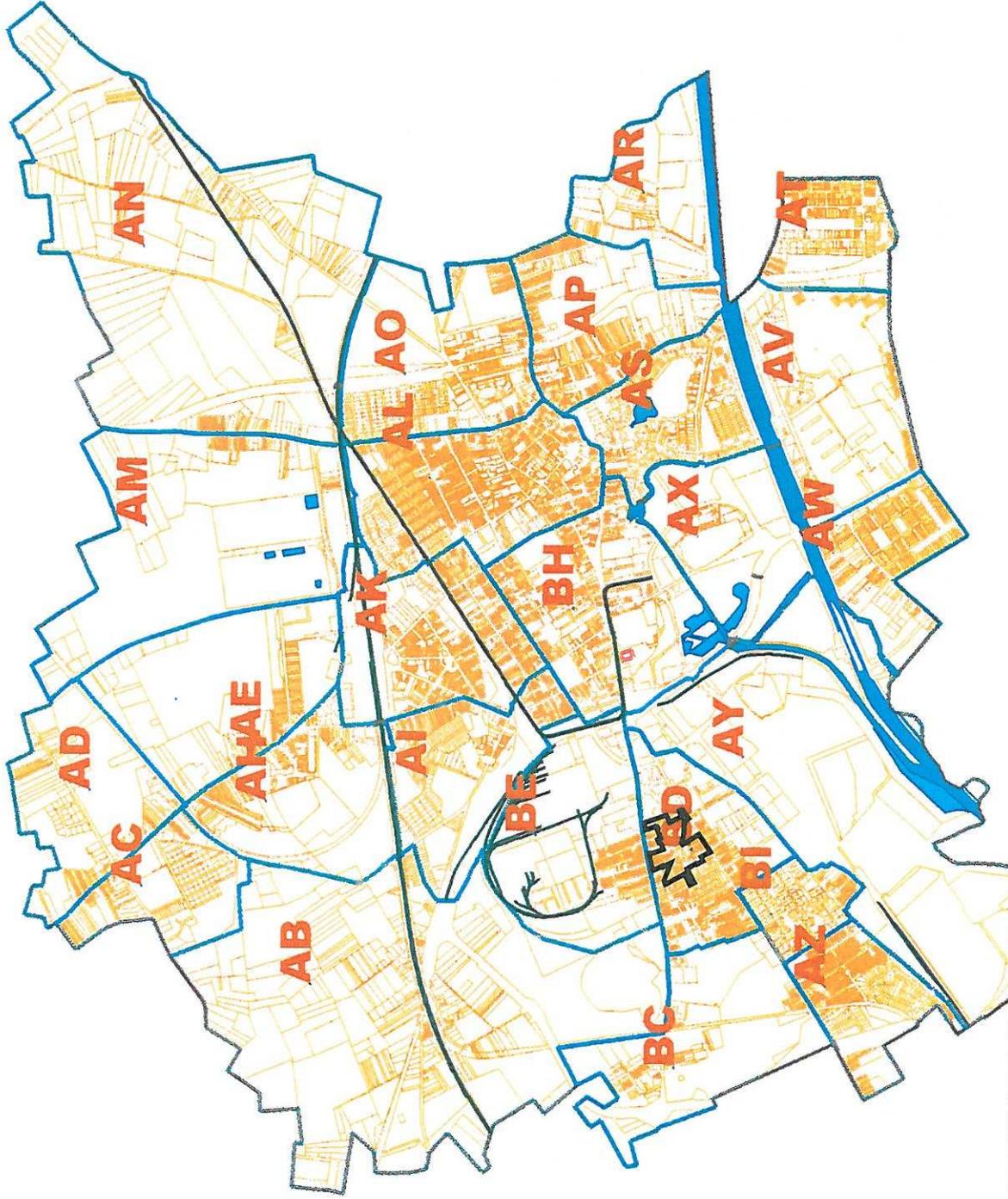
Fait à Denain le, 28/05/2014

Signature

Par délégation du Maire

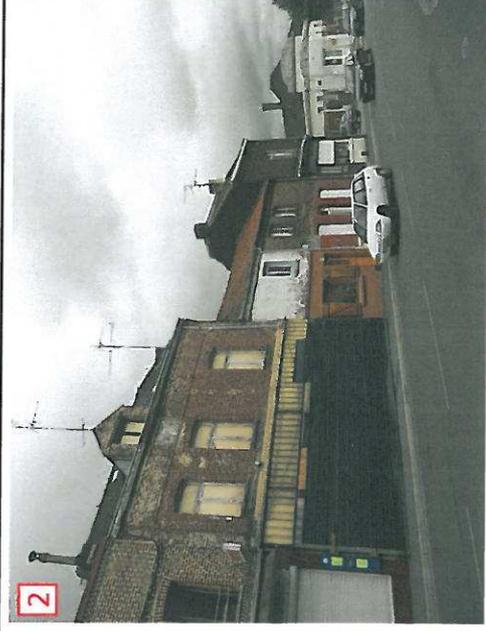

D. COTTON

ANNEXE 2 : PLAN DE SITUATION AU 1/25000 - PROJET DE RENOVATION URBAINE DE L'ÎLOT BASLY



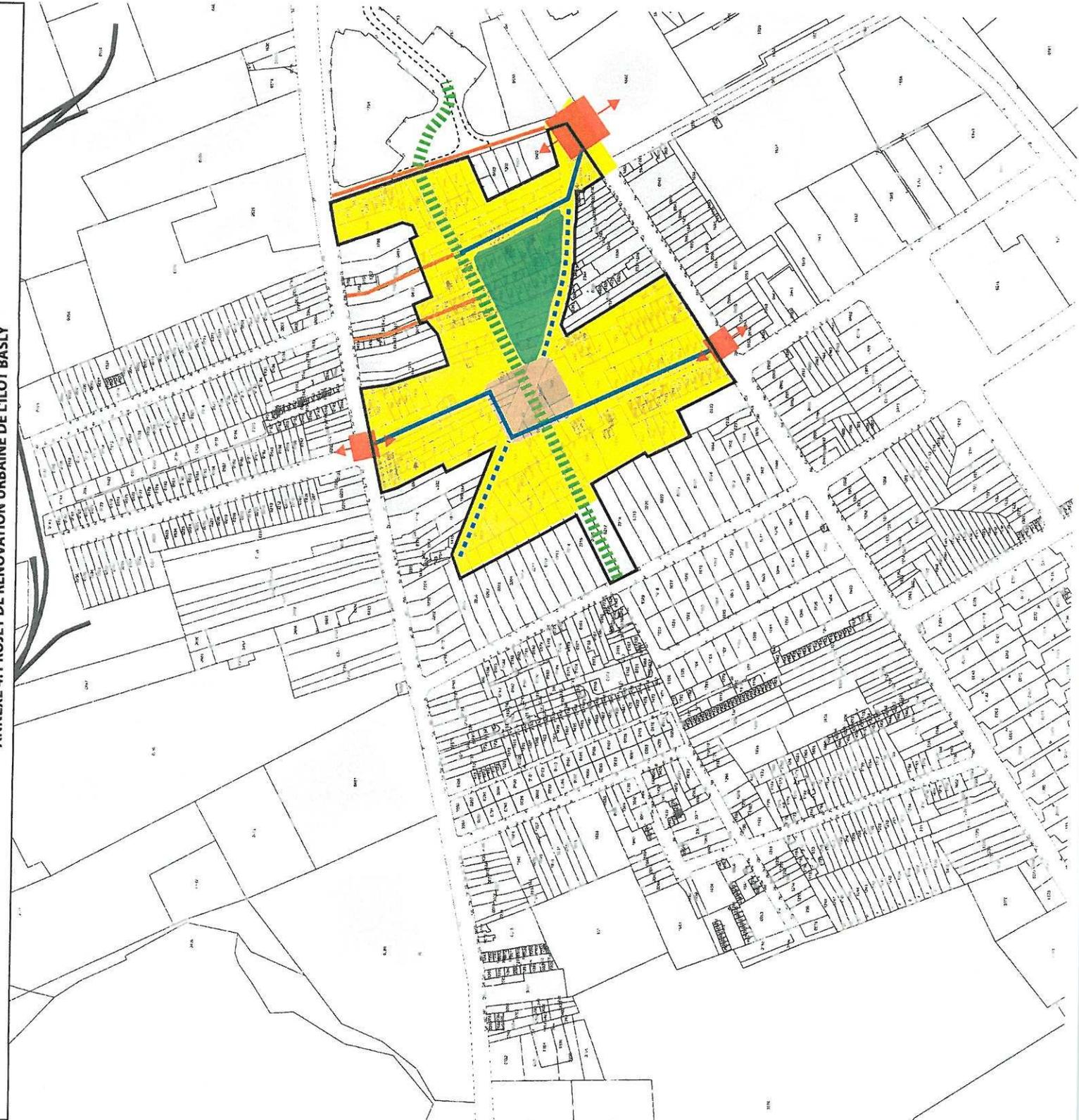
Echelle : 1 / 25000

ANNEXE 3: Repérage photographique du site de projet

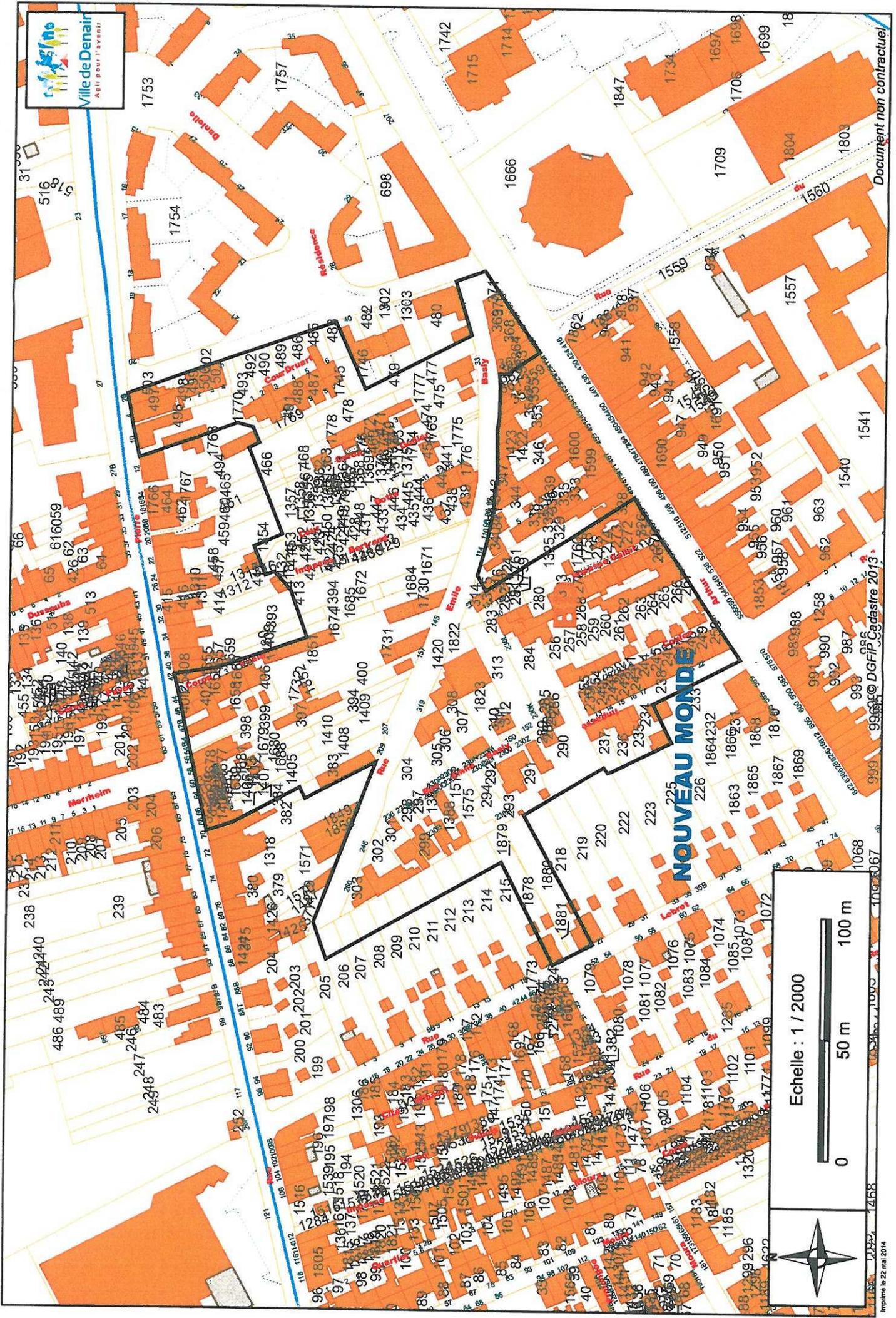


ANNEXE 4: PROJET DE RENOVATION URBAINE DE L'LOT BASLY

- Périmètre de DUP
- Secteur d'urbanisation
- Place publique
- Parc / Aire de jeux
- Axes routiers créés
- Axes routiers requalifiés
- Axes doux requalifiés
- Mail piéton / cycliste créé
Axe structurant du projet
- Zone d'interface à traiter



ANNEXE 5 : PERIMETRE DU PROJET DE RENOVATION URBAINE DE L'ILOT BASLY



Echelle : 1 / 2000

Document non contractuel

ANNEXE 6: PROJET GLOBAL DE RENOVATION URBAINE DU NOUVEAU MONDE

- Périmètre de projet opérationnel
- Secteur d'urbanisation
- Place publique
- Parc / Aire de jeux
- Axes routiers créés
- Axes routiers requalifiés
- Axes doux requalifiés
- Mail piéton / cycliste créé
- Axe structurant du projet
- Voie mixte requalifiée
- Axe structurant du projet
- Zone d'interface à traiter

